



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



21140209

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

22 NOV. 2021
Greffe

Le Greffier

N° d'entreprise : 0462 699 502

Nom

(en entier) : **ERIDAN**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**Adresse complète du siège : **RUE REINE ASTRID, 7, 6230 Bugeat****Objet de l'acte : APPROBATION DES COMPTES ANNUELS - DECHARGE****PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale prend connaissance du projet de comptes annuels de l'exercice clôturé le 30 juin 2021, consistant en un bilan, un compte de résultats et les annexes, et en délibère dans son intégralité.

Après délibération et exercice de son droit d'interpellation, l'assemblée générale approuve les comptes annuels.

Un exemplaire des comptes annuels restera ci-annexé.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne décharge à l'administrateur pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social qui s'est clôturé le 30 juin 2021.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'assurer la publication au Moniteur Belge du présent acte et son dépôt au dossier de la société.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions prises sur les objets qui précèdent.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait analytique conforme. Délivrés en même temps: expédition du procès-verbal et bilan interne 2020-21.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/11/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).